



Dictionnaire des théâtres du monde

Retraite des acteurs

Chaque corporation, sous l'Ancien Régime, avait son « aumône », caisse de secours destinée à venir en aide à ses membres tombés dans le besoin du fait de la maladie ou de l'âge. Les comédiens, dont la profession était réprouvée, ne pouvaient se constituer en corporation. Or leur carrière a, de tout temps, été remplie d'aléas : la mode passe, la gloire est inconstante. Les artistes n'avaient pas souvent la possibilité ou la prudence d'assurer leurs vieux jours. Les contrats d'association de comédiens prévoyaient donc un régime de pensions au bénéfice des associés. C'est ainsi que Louis Béjart (1630-1678), lorsqu'il quitta en 1670 la Troupe du roi, se vit voter une pension de 1 000 livres devant lui être payée tant que durerait la société. Le 5 janvier 1681, les comédiens-français passèrent un nouvel acte de société « sous le bon plaisir de Sa Majesté » pour régler le régime des pensions viagères et insaisissables des retraités. La [Comédie-Française](#) a conservé une caisse de retraite qui lui est propre, dotée d'une subvention annuelle de l'État.

Lorsque l'entreprise commerciale de spectacles se substitua aux sociétés de comédiens et en attendant que soient mis en place les systèmes actuels de protection sociale, cette fonction a été dévolue aux organismes de bienfaisance et aux mutuelles. Lorsqu'un acteur attaché à une troupe depuis longtemps cessait son activité il avait droit à une représentation de retraite donnée à son bénéfice.

La Mutuelle nationale des artistes dramatiques et lyriques fut fondée dès 1840 par le baron Taylor (commissaire royal auprès de la Comédie-Française de 1826 à 1833). Elle fonctionne toujours et gère la maison de retraite de Pont-aux-Dames (fondée par [Constant Coquelin](#)). Depuis 1961, les artistes bénéficient obligatoirement du régime général d'assurance vieillesse et, depuis 1969, d'un régime complémentaire de retraite. Celui-ci était à l'origine géré par la Caisse nationale de retraite des artistes du spectacle (CANRAS). Le déséquilibre chronique de ses comptes a conduit les administrateurs en 1989 à une fusion avec la Caisse de prévoyance et de retraites de l'industrie cinématographique et des activités du spectacle (CAPRICAS) au sein du GRISS (Groupement des institutions sociales du spectacle). Les fichiers des deux caisses se recoupaient largement, bon nombre d'artistes partageant leurs activités entre le spectacle vivant, le cinéma, la radio, et la télévision. Le souci de garantir la pérennité des régimes tout en réduisant les coûts de gestion a entraîné la fusion du GRISS, le 1er janvier 2003, avec le groupe IPS Bellini-Gutenberg qui couvrait les domaines de la presse, des médias et de la communication (où l'on connaît également des personnels intermittents à employeurs multiples) pour constituer le groupe AUDIENS qui sert désormais les pensions de 120 000 retraités. La pertinence de ce mariage de raison est démontrée par le constat que l'allocation versée par AUDIENS à un salarié non-cadre (c'est le cas des artistes interprètes) est supérieure d'environ 25 % à l'allocation moyenne servie par le régime général ARRCO. Néanmoins, l'intermittence et la précarité de l'emploi, le fait que les activités exercées à l'étranger, les « royalties » ou droits voisins provenant des utilisations secondaires des prestations enregistrées, ne soient pas prises en compte, font que les ressources assurées, même à des artistes ayant connu des carrières très honorables, sont souvent misérables. Il est à noter qu'AUDIENS participe, dans toute la France, au financement de nombreux établissements d'accueil spécialisés (personnes âgées dépendantes, handicapées, malades d'Alzheimer) dont peuvent bénéficier ses allocataires.

AUDIENS, 74 rue Jean Bleuzen, 92177 Vanves cedex, tél : 08 11 65 50 50.

Rédacteur(s)

[G. GOUBERT](#)

Édition Bordas, 2008

Classement

Cet article relève de la spécialité [Technique et créateurs techniques](#)

Zone(s) géographique(s) : France

Période(s) : 17ème siècle 19ème siècle 20ème siècle 21ème siècle

Voir aussi

Citations pertinentes de cet article dans le dictionnaire : Coquelin aîné Taylor (E.)

Article à retrouver sur : <https://dictionnaire.artcena.fr/articles/lexique-retraite-des-acteurs>